

lieu, quelles sont ses intentions et ce qu'il se propose de faire pour protéger le public. Trouvez-vous que cette demande soit déraisonnable ? Le Gouvernement et les compagnies paraissent s'entendre ensemble pour mettre la charrie devant les boeufs. Que le Gouvernement nous fasse connaître sa politique, au sujet de l'intercolonial et de la transaction que ce bill autorise, et nous pourrions juger et décider en notre qualité de représentants du peuple ce que le pays peut faire pour ces compagnies.

M. E. M. MACDONALD : Est-ce que l'honorable député ne veut pas que ce bill soit adopté maintenant, et demande-t-il que la Chambre puisse discuter auparavant le projet du Gouvernement concernant le droit de parcours sur ces chemins de fer.

M. BARKER : Je veux que l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux nous dise, avant que nous adoptions ce bill, quel en sera l'effet, et c'est pour cela que je demande qu'il soit présent pendant cette discussion ; sans cela je ne consentirai pas à voter ce bill.

M. INGRAM : La discussion de ce bill a été plusieurs fois déjà remise à plus tard à la demande du premier ministre. Le 3 mars, l'honorable premier ministre proposa que le comité levât la séance et fit rapport. Nous ne sommes encore qu'au 7 avril, et nous aurons encore la journée de lundi prochain, pour nous occuper des bills d'intérêt privé. L'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux aura alors tout le temps pour présenter à la Chambre le bill qu'il a inscrit sur le feuillet des ordres du jour, et il pourra en même temps faire connaître la politique du Gouvernement. L'honorable député dit qu'il n'y a pas eu virtuellement d'opposition à ces bills devant le comité des chemins de fer, qui les a adoptés sans faire aucune objection. Je crois qu'il avait été entendu devant le comité, que le ministre des Chemins de fer et Canaux ferait connaître la politique du Gouvernement sur cette question lorsque le présent bill serait discuté à la Chambre.

M. E. M. MACDONALD : Mais mon honorable ami était ici mercredi, lorsque le Gouvernement a fait sa déclaration.

M. INGRAM : Je suis toujours ici.

M. E. M. MACDONALD : Quelles autres explications voulez-vous avoir ?

M. R. L. BORDEN : Mon honorable ami sait-il exactement qu'elle est la politique du Gouvernement ?

M. E. M. MACDONALD : Je ne suis pas dans les secrets du Gouvernement.

M. R. L. BORDEN : Je veux dire : d'après la déclaration qui a été faite.

M. E. M. MACDONALD : Je crois que tout le monde a compris d'après ce que nous

M. BARKER.

a dit le ministre des Chemins de fer et des Canaux, que le Gouvernement se proposait de se réserver certains droits de parcours sur ce chemin de fer entre Montréal et Parry-Sound, et que les détails de ce projet seront contenus dans le bill intitulé "Acte à l'effet d'amender la loi des chemins de fer."

M. INGRAM : Si mon honorable ami se contente de la déclaration faite mercredi par le ministre des Chemins de fer et des Canaux, il est facile à satisfaire. De ce côté-ci de la Chambre nous voulons plus de détails, et le ministre nous a promis qu'il nous en donnerait.

M. E. M. MACDONALD : Mon honorable ami (M. Ingram) me permettra-t-il de lui demander si c'est son désir de discuter ce bill d'intérêt particulier et le bill du Gouvernement en même temps ?

M. INGRAM : Si mon honorable ami connaissait les règlements de la Chambre il ne poserait pas cette question.

M. E. M. MACDONALD : Je comprends les règlements, mais c'est mon honorable ami qui veut les enfreindre.

M. INGRAM : L'honorable député peut-il nous expliquer comment il serait possible de discuter ces deux bills en même temps ?

M. E. M. MACDONALD : C'est ce que l'honorable député veut faire pourtant.

M. INGRAM : Pas du tout. Je demande seulement que le ministre des Chemins de fer et des Canaux fasse connaître la politique du cabinet sur cette question. Que mon honorable ami veuille bien se rappeler que ce projet n'est pas nouveau. L'honorable M. Blair, que nos amis de la droite ont dit être le plus grand ministre des Chemins de fer que le Canada ait jamais eu, a fait connaître ses vues au sujet du chemin de fer Canada Atlantique. Et maintenant que le Gouvernement ne paraît pas vouloir amender ce bill, mais en présenter un autre, nous avons le droit de savoir, avant que nous discutons celui-ci, quelle est la politique ministérielle. L'honorable député (M. E. M. Macdonald) propose que nous fermions l'état après que les chevaux sont évadés. Si la politique du cabinet est satisfaisante, la gauche n'aura pas de raison de s'y opposer, mais nous avons le droit de savoir ce que l'on veut faire. Il y a déjà un certain nombre d'années que nous sommes membres de cette Chambre, et nous savons un peu comment le Gouvernement achète les chemins de fer et obtient les droits de parcours, et pour éviter, si possible, les fautes énormes qui ont été commises dans le passé, nous voulons savoir ce que le Gouvernement se propose de faire. Le ministre des Chemins de fer et des Canaux a promis mercredi de faire connaître la politique du Gouvernement. Or, le temps est arrivé maintenant de remplir sa promesse et, s'il s'exécute lundi